

Danemark

La crise, l'austérité et le modèle de flexicurité

Christèle MEILLAND

L'économie danoise a été fortement affectée par la crise économique et financière mondiale : elle a fait l'expérience d'une des plus fortes récessions de son histoire, bien que celle-ci ait été moins prononcée que dans certains autres pays européens. Les effets de cette crise mondiale, notamment l'effondrement des échanges internationaux et le retournement du marché immobilier intérieur se sont conjugués pour produire la plus forte baisse du PIB observée depuis plus de quarante ans avec une chute du PIB de 4,9 % en 2009 (OCDE, 2009).

Au niveau budgétaire, le gouvernement a réagi avec vigueur et rapidité. Dans le secteur financier, premier secteur touché par la crise, le bon fonctionnement des marchés de capitaux a été maintenu grâce aux garanties accordées par l'Etat, aux injections de capitaux et aux mesures destinées à soutenir la liquidité du système (OCDE, 2009).

Mais la crise n'est pas encore terminée et elle a laissé de graves séquelles sur l'économie danoise : augmentation du chômage, développement du chômage partiel (ou partage du travail), croissance du déficit public... Et cette récession représente sûrement la première véritable mise à l'épreuve du modèle de flexicurité.

La situation n'est pourtant pas alarmante au regard des réalités de certains autres pays européens. Mais elle semble remettre en question les capacités du système de flexicurité à sortir le pays de la récession économique. Et les doutes semblent se propager au sein de la population danoise.

Mi-août dernier, la confédération syndicale LO a lancé une vaste campagne sur le thème : « Etes-vous préoccupé par l'évolution au Danemark ? ». Avec cette campagne, LO a cherché à prendre le pouls de l'opinion face à l'évolution de l'économie danoise et la montée du chômage. Les destructions d'emploi, la montée du chômage, le difficile équilibre des finances publiques, conséquences de la crise qui a touché le Danemark depuis 2008, ont fortement modifié la situation économique du pays et par conséquent les vies professionnelles des individus.

Ce questionnement n'est pas inutile, loin s'en faut. D'une part, il pose une question pertinente au vu des déséquilibres sociaux et économiques engendrés par la crise, et d'autre part il permet aux syndicats, et notamment à LO, de reprendre pied après une période au cours de laquelle leur position s'était quelque

DANEMARK

peu fragilisée ¹ et la forte baisse de leur nombre d'adhérents symbolisait leur perte d'influence (Meilland, 2010).

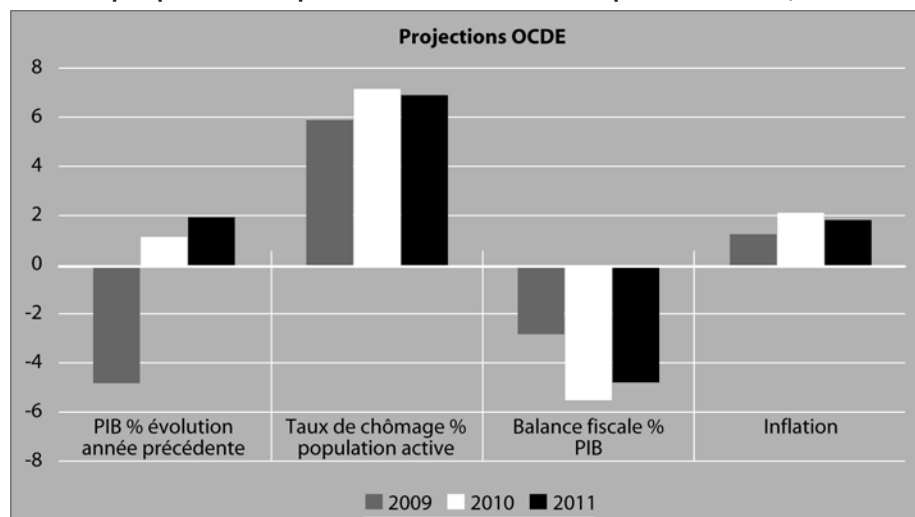
Une santé budgétaire fragilisée par la crise

L'économie danoise a été soumise à rude épreuve ces deux dernières années : la crise a été illustrée par une très forte chute du PIB en 2009 (-4,9 %), les exportations ont chuté de 7,25 % en 2009, le chômage a plus que doublé et la dette publique a connu un record, la consommation privée a baissé...

Le ministère danois des Finances, assez pessimiste fin 2009, a légèrement révisé à la hausse ses prévisions de

croissance à 1,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2010 et 1,8 % en 2011 contre respectivement 1,3 % et 1,6 % dans une estimation précédente datant de décembre 2009. Le déficit public attendu en 2010 se situe aux alentours de 5 % du PIB (4,6 % précisément), mais les prévisions sont plus optimistes pour 2012 (environ 2,75 %), et ce afin que le Danemark satisfasse aux obligations du Pacte de stabilité et de croissance. L'objectif du gouvernement est, *via* l'instauration d'un plan d'austérité, de ramener le déficit public au seuil limite de 3 % du PIB en 2013. Ce plan a pour but d'économiser 24 milliards de couronnes (3,2 milliards d'euros) d'ici 2013, puis 31 milliards au total pour parvenir à l'équilibre en 2015.

Graphique 1. Principaux indicateurs économiques 2009-2011, OCDE



Source : L'Observateur de l'OCDE, n° 276-277, décembre 2009-janvier 2010.

1. Différentes réformes ont réduit l'influence des syndicats. On peut citer notamment l'introduction en 2002 du principe de concurrence entre les caisses d'assurance chômage, le durcissement des devoirs des demandeurs d'emploi en 2003, la réforme des collectivités locales en 2007, celle des jobcenters en 2009 et maintenant celle de l'indemnisation chômage.

Le gouvernement danois a présenté, fin août 2010, son projet de budget 2011 encore marqué par la crise, avec un déficit public prévu à 78,7 milliards de couronnes (10,56 milliards d'euros), soit 4,4 % du PIB. Ce déficit reflèterait une légère baisse par rapport à l'année 2010.

A titre de comparaison, il faut savoir qu'en 2008, le Danemark présentait, et ce depuis une dizaine d'années, un excédent public correspondant à 3,5 % du PIB (début 2008). Si l'on compare avec les déficits budgétaires actuels, on se rend compte du changement radical et assez dramatique de la situation.

Des mesures d'austérité planifiées

Lors du premier semestre 2010, le gouvernement a présenté un plan de « rétablissement de l'économie », demandant aux Danois de « se contenter pour les 730 jours à venir du même niveau de prestations sociales qu'aujourd'hui ». Ce plan d'austérité, adopté avec une très étroite majorité, a pour objectif de redresser les finances publiques et la situation budgétaire. Avec lui, le gouvernement fait, en quelque sorte, machine arrière par rapport aux propositions présentées en août 2009 par la « Commission sur le marché du travail » (qui visait à réformer l'Etat providence en vue d'accroître l'offre de travail).

Ce plan de « rétablissement de l'économie danoise » a été signé le 25 mai 2010 avec le soutien des partis du gouvernement (Det Konservative Folkeparti et Venstre) et avec l'aide du parti d'extrême droite (Parti du peuple danois - Dansk Folkeparti). Le gouvernement met ainsi en place toute une série de mesures diversifiées : certaines touchent le marché du

travail et d'autres sont beaucoup plus larges.

Dans ce plan d'austérité, les allocations chômage, les bourses d'études, les retraites et autres aides au logement seront gelées en 2011 et 2012 au niveau de 2010. Les allègements fiscaux sur les tranches les plus élevées des revenus (qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011) seront reportés à une date ultérieure. En effet, le gouvernement a décidé de reporter au 1^{er} janvier 2014 une partie des baisses d'impôts accordées aux plus hauts revenus. En janvier 2010, d'importantes réductions d'impôts (issues de la réforme de la fiscalité entrée en vigueur à cette date) ont été introduites afin de réduire le taux marginal de 21 points, le faisant ainsi passer de 63 % à 42 %. Cette baisse a concerné environ 10 % de la force de travail. Cette logique de baisse des impôts allait de pair, à l'époque où elle avait été décidée, avec une hausse des dépenses. Mais au vu de la situation délicate des finances publiques, le gouvernement a estimé inapproprié le calendrier de ces mesures et l'a de fait reporté.

Parmi les autres mesures adoptées, la croissance réelle de la consommation publique devrait être nulle au cours de la période 2011-2013. Cette décision du gouvernement de maintenir sa politique de croissance zéro signifie que le nombre de travailleurs dans le secteur public devra être réduit de façon significative.

Ce plan d'austérité vise aussi à une réduction des investissements du secteur public (notamment l'éducation *via* un moindre investissement dans les formations professionnelles, les stages). Les réductions budgétaires toucheront aussi les dépenses liées à la formation continue pour adultes et jeunes.

DANEMARK

Toujours dans le même esprit, le gouvernement a décidé d'un gel de l'aide au développement pendant trois ans, de la baisse de 5 % des salaires des ministres et d'un plafonnement des allocations familiales. Le gouvernement durcit les règles de versement des allocations familiales, notamment pour les jeunes de 15-17 ans, sans emploi et qui ont arrêté de se former. Actuellement, à la fin du collège, tout jeune de 15-17 ans se voit dans l'obligation de définir avec ses parents et les autorités communales un plan de suivi individuel afin d'accéder soit à des stages, soit à des formations. Les allocations familiales, appelées pour les 15-17 ans « allocations jeunesse », seront dorénavant conditionnées à la poursuite par le jeune de son suivi individuel et pourront être suspendues si le suivi n'est pas effectif. Leur montant mensuel n'est pas anodin, 2 645 couronnes (environ 355 euros) pour les 7-17 ans, et elles ne sont ni impossibles ni conditionnées aux revenus des parents.

Dans le secteur financier, au-delà des sauvetages des banques en octobre 2008 et février 2009¹, le gouvernement danois a répondu à la crise en soutenant d'autres acteurs financiers majeurs comme les fonds de pension et les compagnies d'assurance. En 2009, le gouvernement a émis une obligation dont le rendement est indexé sur l'inflation, qui était destinée aux fonds de pension et compagnies d'assurance (ISSA, 2010). Cette émission a permis d'éviter la vente forcée d'obliga-

tions hypothécaires (obligations qui sont adossées à des prêts immobiliers, très populaires au Danemark pour financer l'immobilier) détenues par les fonds de pension, dans des marchés déprimés.

Chômage partiel et baisse de l'indemnisation chômage : les « outils » anti-crise sur le marché du travail

L'émergence et l'installation de la crise économique ont conduit le gouvernement à modifier partiellement les politiques actives de l'emploi ces deux dernières années. En effet, les dispositifs de gestion tripartite du marché du travail sont considérés suffisamment efficaces pour lutter contre la crise. De fait, les modifications apportées sont peu nombreuses. Mais face à la hausse des licenciements durant l'année 2009 et aux menaces qu'elle fait peser sur l'économie, le gouvernement a privilégié le recours à deux instruments du marché du travail : l'assouplissement des règles du chômage partiel en 2009 (ou partage du travail) afin que les entreprises l'utilisent plus facilement et plus rapidement, et la modification en 2010 de la durée d'indemnisation du chômage afin d'encourager les chômeurs à rechercher un emploi. Ces deux outils ne produisent pas des effets de même nature ni de même ampleur sur le marché du travail. L'utilisation du chômage partiel reste un instrument mineur et de faible portée à l'inverse de la modification du système d'indemnisation

1. Le Danemark a mis en œuvre deux plans afin de faire face à la crise financière, baptisés *Bankpakke I* et *Bankpakke II*. Le premier est entré en vigueur en octobre 2008, à la suite de la conclusion d'un « Accord politique sur la stabilité financière » entre le gouvernement et le secteur financier danois. C'est un plan de garantie sans condition des dettes des banques danoises envers leurs créanciers. Le deuxième plan, qui date de février 2009, porte sur la solvabilité des banques nationales, des établissements de crédit hypothécaire et de la Danish Ship Finance A/S.

du chômage qui a une portée symbolique et réelle très importante.

Le chômage partiel : un outil de lutte contre la crise

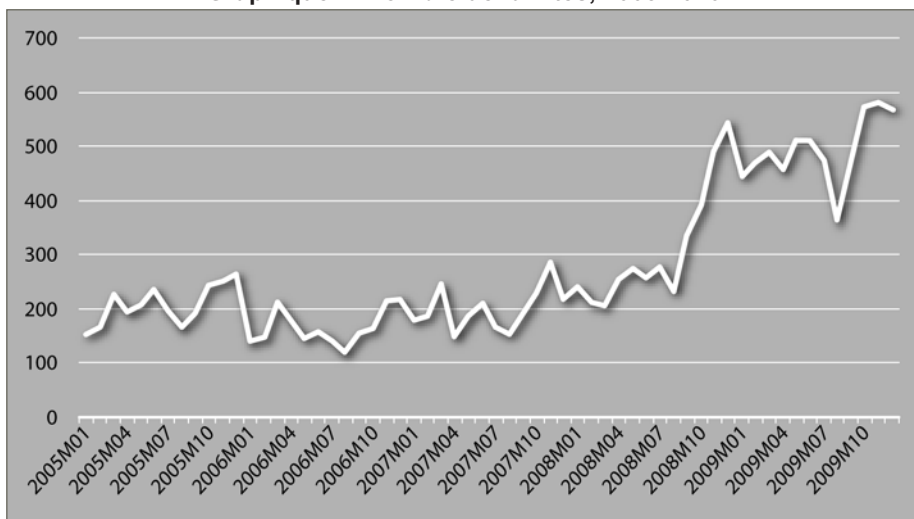
Le chômage partiel (au Danemark l'expression la plus utilisée est « partage du travail ») a connu une croissance assez forte suite à la crise économique et financière. Il a été utilisé comme instrument de lutte contre le risque de faillites d'entreprises. En effet, comme le graphique ci-dessous le souligne, le nombre d'entreprises en faillite a nettement augmenté à partir de la mi-2008. Cette accélération des destructions d'entreprises a alerté le gouvernement qui a décidé d'assouplir les modalités de mise en œuvre du chômage partiel afin que les entreprises aient une marge de manœuvre plus grande dans la gestion de leur main-d'œuvre. Il faut souligner que, lorsque la crise économique a atteint le Danemark en 2008, de nombreuses entreprises avaient déjà commencé à se restructurer. Elles se sont donc

retrouvées lors de la crise avec un petit noyau de salariés qualifiés et avec comme seule issue le licenciement ou les délocalisations (Jorgensen, 2010).

Ainsi, l'utilisation du chômage partiel, comme alternative aux licenciements et délocalisations, a fortement augmenté jusqu'à devenir un outil important de la gestion de la crise dans les entreprises. Comme le rappelait déjà en 2009 Carsten Jorgensen, le chômage partiel peut concerner une entreprise dans sa totalité ou simplement une division de cette entreprise. La durée maximale est de 30 semaines, mais lorsque l'on dépasse 13 semaines de chômage partiel, le Conseil Régional de l'emploi doit être averti. Jusqu'à 13 semaines, la personne concernée par le chômage partiel doit uniquement avertir le jobcenter dont elle dépend.

En mars 2009, le gouvernement avait assoupli temporairement les règles de fonctionnement du chômage partiel (jus-

Graphique 2. Nombre de faillites, 2005-2010



Source : Base de données issue de Danmark Statistics (www.dst.dk).

DANEMARK

qu'en avril 2010). Normalement, le chômage partiel peut être utilisé en alternant une semaine de travail avec une semaine au chômage, ou alors en respectant le principe de deux jours chômés et indemnisés par semaine. Avec cette réglementation provisoire, le chômage partiel peut prendre la forme soit de deux semaines de travail suivies d'une semaine de chômage total, soit de deux semaines de travail suivies de deux semaines de chômage total. En février 2010, le gouvernement a décidé de prolonger pour un an l'application de ces mesures temporaires (soit jusqu'en avril 2011).

En ce qui concerne son utilisation, en août 2008, seules 229 personnes étaient comptabilisées comme étant au chômage partiel. En avril 2009, ce chiffre était de 20 000 personnes. Ce chiffre semble avoir depuis diminué de façon notable, se stabilisant autour de 5 000 personnes au début 2010. De plus, 94 % des personnes ayant connu un chômage partiel d'une durée de 13 à 26 semaines retrouvent à l'issue de cette période leur emploi normal. Ce recours au chômage partiel est le fait d'entreprises qui ont souvent déjà effectué des licenciements.

La baisse de la durée d'indemnisation du chômage

L'un des piliers du modèle de flexicurité danoise a été révisé en juillet 2010 par le gouvernement. En effet, la durée maximale d'indemnisation du chômage, jusque-là une des plus longues, a été ré-

duite, passant de 4 à 2 ans. Cette modification a été annoncée dans le plan d'austérité budgétaire de rétablissement de l'économie danoise. C'est aussi en prévision de l'après-crise qu'a été refondu le système d'indemnisation du chômage. En effet, l'objectif est de fluidifier le marché du travail et de résorber le manque de main-d'œuvre sur le marché du travail (notamment dans certains secteurs d'activité).

Les modifications du système d'assurance chômage semblent être à la charge seule du salarié ou du chômeur. En effet, alors que la durée d'indemnisation est réduite de moitié et que la mise en place d'un plafond de 3 000 couronnes (403 euros) annuel pour la déduction fiscale des cotisations syndicales est décidée, le montant de la cotisation à une caisse d'assurance chômage reste inchangée (600 euros en moyenne). Ce qui peut sembler assez injuste vis-à-vis des personnes assurées, et qui peut désinciter les jeunes à s'assurer contre le chômage, ou tout du moins les inciter à s'éloigner des syndicats traditionnels (ceux de LO) pour s'orienter vers les « syndicats jaunes », tels Kristelig Fagbevægelse et Det Faglige Hus (qui ont des cotisations moins élevées). En effet, alors que la cotisation moyenne d'un syndicat LO est de 400 couronnes (54 euros) par mois, celle de ces syndicats se situe en dessous de 250 couronnes (33 euros) mensuelles, ce qui assure à leurs membres une déductibilité totale.

Tableau1. Nombre d'entreprises utilisant le chômage partiel

2006	2007	2008	2009
33	27	213	500

Source : Fédération unie des travailleurs danois (Fælles Fagligt Forbund, 3F) et Conseil de l'emploi (Beskæftigelsesrådet, BER) de la capitale et Sjælland (Hovedstaden Beskæftigelsesråd & Sjælland) repris par ISSA (2010).

Un deuxième projet de loi, présenté au Parlement en juillet 2010 (mais dont l'approbation a été repoussée) vise à « harmoniser » les critères pour bénéficier de l'allocation de chômage (actuellement différents selon le type de contrat), les portant à 52 semaines de travail à temps plein sur une période de trois ans. Enfin, le calcul du montant de l'allocation devra prendre en compte les revenus des douze mois précédant la perte de l'emploi au lieu des actuels trois mois. Reconnaissant que ces différentes mesures provoqueront la perte du droit aux allocations de chômage de « beaucoup » de salariés, le gouvernement a assuré qu'il renforcera, en compensation, les mesures préventives contre le chômage de longue durée (Meilland, 2010).

Une présence syndicale forte

La situation de crise économique affecte, on le voit, toutes les caractéristiques du modèle du travail danois, y compris la place et le rôle des syndicats traditionnels mais aussi le modèle même de flexicurité.

Si les associations patronales ont salué le plan de rétablissement de l'économie, les centrales syndicales LO et FTF le rejettent en bloc. Dès l'annonce de ce plan, et notamment dès l'annonce de la réforme du système d'indemnisation, les deux principales centrales syndicales du pays, LO et FTF, ont organisé une première manifestation nationale. La confédération LO a réagi par l'intermédiaire de son président Harald Borsting, qui soulignait que « cela ressemble à une déclaration de guerre aux chômeurs et à ceux qui restent en marge du marché du travail. C'est inouï de punir ces personnes ». Il faut signaler que cette réduction de l'in-

demnisation chômage a été décidée sans concertation avec les partenaires sociaux, ce qui représente « une rupture d'un principe fondamental de la tradition du marché du travail danois ». LO et FTF affirment qu'il est « totalement inacceptable » de faire payer aux chômeurs de longue durée « le prix des initiatives gouvernementales ». Elles indiquent, en effet, que la réduction de la durée des allocations frappera de plein fouet au moins 20 000 demandeurs d'emploi, aggravant la situation des chômeurs de longue durée (que le gouvernement évalue à 70 000 personnes pour fin 2010), auxquels s'ajouteront d'autres milliers de chômeurs ne remplissant pas les nouveaux critères pour bénéficier de l'indemnité. LO et FTF soulignent également que la réforme contribuera à l'hémorragie des membres des caisses d'assurance chômage, surtout les moins payés. Les deux confédérations réclament le retrait de ce plan, proposant à la place une réforme « axée sur la formation, l'amélioration du soutien aux chômeurs et un système d'assurance chômage plus attractif ». Le parti social-démocrate, principale force d'opposition, a pour sa part regretté une attaque contre le modèle de flexicurité, qui combine licenciement facile et indemnisation chômage généreuse et de longue durée. Ces modifications importantes du système d'indemnisation soulèvent aussi d'importantes réserves de la part « d'experts » qui évoquent le risque d'affaiblissement du modèle de flexicurité, en baissant le niveau de sécurité au profit de la flexibilité.

Ainsi, certaines des réponses gouvernementales à la crise ont été en opposition avec les discussions et propositions syndicales. La volonté de réduire la durée des allocations chômage ainsi que la suppres-

DANEMARK

sion de la déduction fiscale des cotisations syndicales sont perçues par les syndicats comme une volonté d'affaiblir le modèle danois, et par extension les partenaires sociaux. Pour autant, lors de la crise économique et financière, les partenaires sociaux ont conservé un rôle important dans la mise en place de la politique sociale danoise. Ainsi, par exemple, l'une des principales préoccupations syndicales était celle de traiter le *dumping* social qui s'impose dans quelques secteurs d'activité tels que la construction, l'agriculture, les transports... Cette préoccupation syndicale a été entendue par le gouvernement qui a approuvé en mai 2010 une loi visant à renforcer le contrôle des activités des entreprises étrangères. De plus, les syndicats ont fait campagne pour l'obtention d'une indemnité de licenciement qui, selon l'ancienneté du salarié, permettrait une indemnisation à hauteur de 85 % du salaire dans les trois premiers mois de chômage (*Planet Labor*, 2010). Cette disposition, pour être tout à fait opérationnelle, devra être consolidée dans les futures conventions collectives nationales. Ces mesures, acceptées en contrepartie d'une modération salariale, renforcent l'assise syndicale sur le marché du travail. Dans une chronique précédente (Meilland, 2010), la remise en cause du modèle de flexicurité avait été évoquée avec beaucoup de précaution, en soulignant que les acteurs danois estimaient que le modèle n'avait guère été performant lors du début de la crise économique en 2008. On voit aujourd'hui qu'il est difficile de clore ce débat sur le modèle danois.

Un marché du travail dans la tourmente

En mai 2010, l'Office des statistiques¹ a annoncé que le taux de chômage au Danemark a légèrement reflué en avril à 4,1 % contre 4,2 % en mars, la première baisse depuis l'été 2008 et le début de la crise économique. Ce sont les prémices d'une reprise économique tant attendue. Malgré tout, il faut souligner que le Danemark a connu une véritable dépression sur son marché du travail depuis ces deux dernières années.

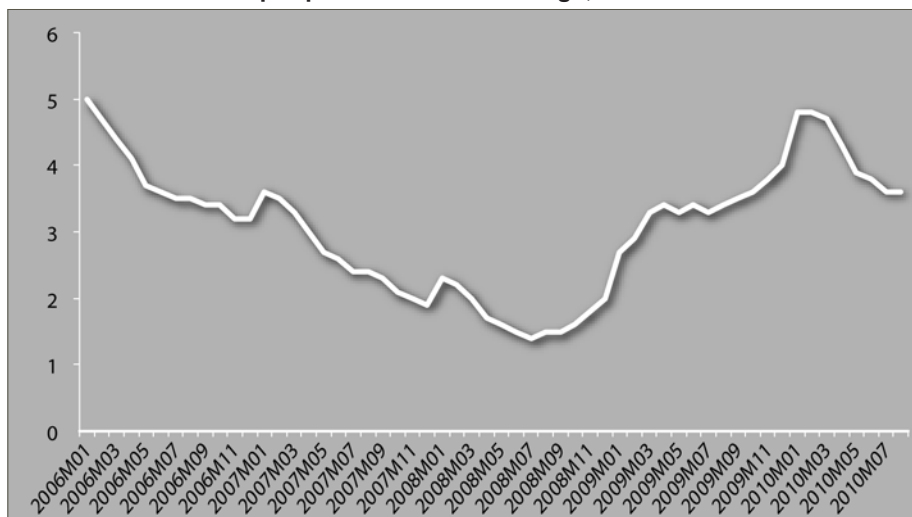
Le taux de chômage, symbole de la dégradation de l'emploi, a fait plus que doubler depuis l'automne 2008 (1,5 %) pour culminer en janvier 2010 à 5 %.

Le nombre de personnes employées dans le secteur privé est ainsi passé de 2,1 à 1,9 million entre 2008 et 2009 (*Courrier Danemark*, 2010a). La vitesse de réaction du taux de chômage à la situation économique du pays est essentiellement liée aux caractéristiques du modèle de flexicurité. En effet le dynamisme du système de flexicurité (passage d'un emploi à un autre, facilité de recruter et de licencier) conduit à une constante remise en cause de la productivité des employés et de fait à une exclusion de plus en plus forte de certains groupes du marché du travail (Sereni, 2009).

Malgré tout, la croissance du chômage n'a pas touché de manière identique toutes les catégories de main-d'œuvre sur le marché du travail. Ainsi, si les seniors semblent avoir été épargnés en grande partie par la crise (du fait notamment des réformes mises en place antérieurement : retraite à 70 ans, possibilité de cumul

1. Les taux de chômage de l'Office danois des statistiques et d'Eurostat sont toujours différents et ce du fait de différences de définition.

Graphique 3. Taux de chômage, 2006-2010



Source : Base de données issue de Danmark Statistics (www.dst.dk).

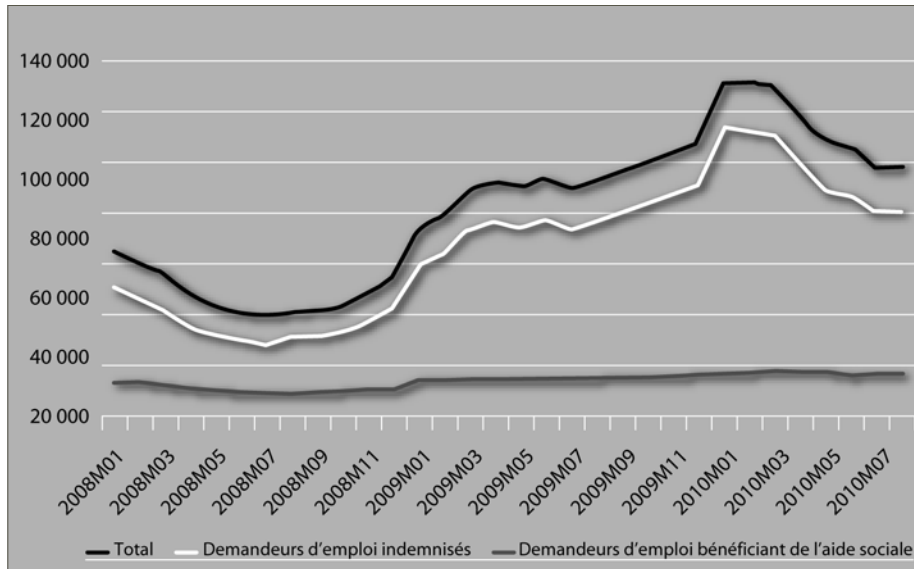
emploi-retraite, incitations fiscales...), la situation des jeunes sur le marché du travail s'est, en revanche, fortement dégradée. Entre les troisièmes trimestres 2008 et 2009, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de 2,7 points, soit au total 11,4 % (OCDE, 2010a). Avant la crise économique, le taux d'emploi des jeunes était assez élevé, notamment par rapport aux autres pays de l'OCDE, et ceci du fait d'une transition assez aisée entre l'école et l'emploi. Durant la crise, grâce à leur habitude de combiner emploi et études et d'utiliser les ressources du système de formation professionnelle danois, on aurait pu penser les jeunes protégés du chômage. En outre, les différentes mesures spécifiques aux jeunes qui existaient avant la crise devaient permettre de faire face aux conséquences immédiates de la crise (*via* notamment un système de prestations combinant allocation chômage et aide sociale...). Pourtant, malgré ces dis-

positions et le système de formation liant scolarité et apprentissage, les jeunes semblent avoir subi la crise de plein fouet, notamment les jeunes sans qualification. Face à cette forte augmentation du chômage des jeunes, le gouvernement a proposé un ensemble de mesures incluant la création de 5 000 places de stages d'apprentissage complémentaires, l'octroi de moyens supplémentaires aux jobcenters afin de garantir une offre (de formation, de stage...) aux jeunes de 18-19 ans dès la première semaine de chômage.

L'augmentation du chômage s'est atténuée après le pic du début 2010. Toutefois, les raisons de cette relative embellie peuvent être une sous-estimation du nombre de personnes sans emploi : en effet les personnes qui n'ont pas retrouvé d'emploi peuvent ne pas être assurées et de fait ne sont ni comptabilisées ni bénéficiaires de l'assistance sociale. C'est une situation assez courante chez les jeunes.

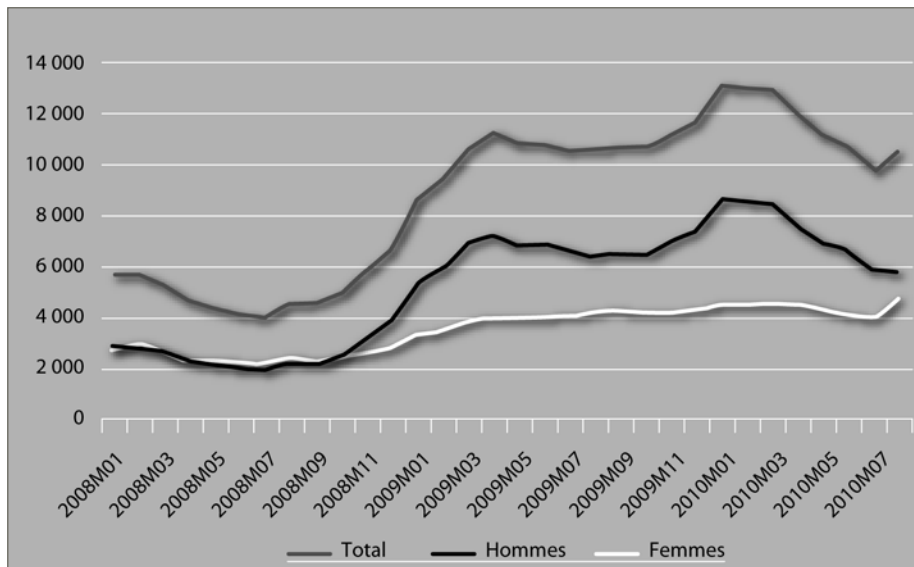
DANEMARK

Graphique 4. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi selon leur statut, 2008-2010



Source : Base de données issue de Danmark Statistics (www.dst.dk).

Graphique 5. Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de 16-24 ans, 2008-2010



Source : Base de données issue de Danmark Statistics (www.dst.dk).

La situation sur le marché du travail a engendré un fort recul des augmentations de salaires¹ (*Courrier Danemark*, 2010b) : les augmentations annuelles salariales pour 2010-2012 devraient être d'environ 2 % (2,25 % dans le meilleur des cas), ce qui est nettement plus bas qu'antérieurement.

Enfin, le chômage de longue durée a fortement augmenté lors de ces deux dernières années. Selon un rapport de LO (2009), le nombre de personnes touchées par le chômage de longue durée a augmenté de 180 % entre le second semestre de 2008 et celui de 2009.

Conclusion

Dans ce climat actuel de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et de contrôle des finances publiques à moyen / long terme, le gouvernement danois semble privilégier la dynamique du marché du travail comme facteur d'impulsion. L'objectif du gouvernement, en dehors des échéances électorales de fin 2011, est de maîtriser les déficits budgétaires relativement et historiquement élevés en mettant en place des réformes structurelles visant à accroître l'offre de main-d'œuvre.

En effet, une des principales craintes du gouvernement pour l'avenir est de prévenir les pénuries de main-d'œuvre potentielles et de favoriser l'expansion de l'offre de main-d'œuvre sur le marché du travail danois. Même si la demande de main-d'œuvre est actuellement atone, les mesures prises aujourd'hui doivent permettre de compenser les éventuelles ré-

percussions à moyen terme de la crise sur l'offre de main-d'œuvre (OCDE, 2009). La volonté du gouvernement demeure d'atteindre les objectifs en matière d'emploi pour assurer la viabilité des finances publiques. Les dernières recommandations de la Commission du marché du travail danoise sont d'ailleurs axées sur des mesures destinées à accroître l'offre de main-d'œuvre.

Sources :

Courrier danois (2010b), « La flexicurité danoise, encore et toujours », septembre.

Courrier danois (2010a), « Le Danemark et la rigueur », juin.

ISSA (2010), *Crisis country case study: Denmark*, 7 p.

Jorgensen C. (2009), « Les conséquences de la récession économique », *Chronique Internationale de l'IRES*, n° 121.

Jorgensen C. (2010), « Une négociation collective difficile à la lumière de la crise économique », *EIROonline*, 5 p.

LO (2009), *Marché du travail – Zoom 2009*.

Meilland C. (2010), « Le marché du travail danois : un modèle en crise ? », *Chronique Internationale de l'IRES*, n° 125.

OCDE (2009), *Etude économique du Danemark*.

OCDE (2010), *L'observateur de l'OCDE*, n° 276-277.

OCDE (2010a), *Jobs for youth/des emplois pour les jeunes : Danemark 2010*, 18 p.

Planet Labor (2010), « Danemark : le modèle danois serait sorti renforcé des dernières négociations collectives », mars.

Sereni J. P. (2009), *La social-démocratie à l'épreuve : les parts d'ombres du paradis danois*.

1. Le dernier *Denmark in Figures*, publié en 2010, souligne que sur les dix dernières années le salaire moyen a augmenté de 50 % alors que sur cette même période, l'inflation avait été de 26 %, ce qui permet une hausse notable du pouvoir d'achat (*Denmark in Figures*, 2010:9).